

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION AUPRES DU CNPE de DAMPIERRE-EN-BURLY

REUNION DE BUREAU DU 16 janvier 2017

Compte rendu

Présents :

Membres bureau CLI

André COPIN – Alain FOURCAULT – Gérard MAHAUD – Gilles
LEPELTIER - Cédric OULES - Michel TINDILLERE

EDF

Pascal BRAILLY - Aurélie FOLLENFANT

Secrétaire

Maud MICHEL

En préambule, les membres du bureau souhaitent la bienvenue à M. Cédric Oulès, nouveau membre du bureau représentant le collège des organisations syndicales de salariés représentatives. M. Oulès est employé par une entreprise du bâtiment prestataire d'EDF. Il représente l'union départementale CFTC.

Il est ensuite rappelé que les communautés de communes du Sullias et Val d'Or et Forêt et la commune de Vannes-sur-Cosson ont fusionné et qu'une nouvelle communauté de communes du « Val de Sully » a été créée au 1^{er} janvier 2017, présidée par Nicole Lepeltier. Il est convenu que la CLI de Dampierre, par la voix de son Président M. de Ganay, sollicitera par courrier adressé à Mme Lepeltier l'autorisation de continuer à faire les réunions du bureau de la CLI dans les locaux de la communauté de communes à Bonnée.

1. Actualités CNPE

➤ *Entrée d'air sur un condenseur :*

Le Président de la CLI a été interrogé par M. Perrucot de l'ACIRAD concernant des nuisances sonores perçues par les riverains de la centrale en décembre, liées à la mise en service d'un éjecteur de vapeur sur un condenseur.

Le Chef de mission sûreté-qualité explique qu'il s'agit d'une entrée d'air survenue au niveau du condenseur de la tranche 2, situé dans la partie non-nucléaire de l'installation (circuit secondaire). Le condenseur est une capacité (« boîte ») sous vide traversée de tubes dans lesquels passe de l'eau de refroidissement qui permet de condenser la vapeur après qu'elle soit passée dans la turbine. L'eau de condensation est ensuite réutilisée pour alimenter le circuit secondaire de l'installation.

Cette entrée d'air, qui se situe au niveau d'une vanne, a entraîné une augmentation du taux d'oxygène dans l'eau du circuit secondaire. Ce défaut n'a pas d'incidence sur la sûreté mais un taux d'oxygène trop élevé pourrait entraîner à long terme des phénomènes de corrosion du condenseur.

Afin d'empêcher l'air d'entrer dans le condenseur et ainsi baisser le taux d'oxygène, un éjecteur de vapeur d'eau a donc été mis en service du 2 au 13 décembre. Cet éjecteur envoie de la vapeur au niveau de la vanne en défaut et fait ainsi barrage à l'entrée d'air. Pendant cette période, les équipes d'EDF se sont mobilisées pour trouver un meilleur réglage, et ainsi diminuer l'entrée d'air, ce qui a été réalisé le 13 décembre.

Le 29 décembre, les conditions climatiques (forte baisse des températures) ont entraîné une augmentation de l'entrée d'air dans le condenseur, ce qui a conduit l'exploitant à augmenter à nouveau le débit de l'éjecteur de vapeur jusqu'au 3 janvier 2017, date à laquelle une

nouvelle solution a pu être mise en place : la température de l'eau du condenseur a été augmentée en limitant le refroidissement de l'eau par les aéroréfrigérants avant retour vers le condenseur (par détournement vers des bassins d'une partie de l'eau chaude destinée aux aéroréfrigérants). Cette solution permet de réduire l'entrée d'air et ainsi de diminuer le débit de vapeur et les nuisances sonores.

L'exploitant prévoit d'intervenir sur la vanne défectueuse lors du prochain arrêt du réacteur de la tranche concernée, programmé en avril 2017.

D'ici là, dès que les températures seront plus douces, la limitation du refroidissement de l'eau avant retour au condenseur pourra être arrêtée, les réglages mis en place à la mi-décembre devant suffire à garder un taux d'oxygène satisfaisant dans l'eau du circuit secondaire.

En ce qui concerne la communication autour de ces nuisances, EDF a informé par mail et par téléphone les maires de proximité et le Président de la CLI lorsque l'éjecteur de vapeur a été mis en service et que les premières plaintes de riverains ont été formulées auprès de l'exploitant. Il n'y a en effet pas d'obligation d'informer la presse pour ce type d'incident, qui n'impacte pas la sûreté de l'équipement.

Néanmoins, les membres du bureau estiment qu'il aurait été préférable de communiquer davantage, pour expliquer plus précisément la situation et rétablir la vérité : des informations alarmantes ont notamment été avancées par le Réseau Sortir du Nucléaire sur Internet, auxquelles il aurait été bon de répondre.

Même s'il est difficile de trouver le bon équilibre entre une information succincte « grand public » et une information complète mais difficile d'accès pour les non experts, les communiqués publiés par EDF sur son site ont été jugés insuffisants pour le public, qui a pu craindre que des informations leur étaient cachées.

Par ailleurs, il est demandé à EDF d'informer systématiquement le Vice-Président de la CLI en même temps que M. de Ganay, afin que les informations données au Président puissent également être transmises à l'ensemble des membres de la CLI. Ceci éviterait les critiques sur le manque de transparence d'EDF, comme l'ACIRAD a pu le faire lors de cet incident.

Il est convenu que la CLI mettra en ligne un article sur ce sujet dans la rubrique « actualités » du site de la CLI, en s'appuyant sur l'explication technique donnée par EDF. Cet article servira de base à la réponse à apporter à l'ACIRAD. Maud Michel proposera un projet d'article à la validation des membres du bureau, sur la base des données techniques d'EDF et d'un schéma de principe expliquant le fonctionnement des condenseurs.

➤ *Fonds de générateurs de vapeur (ségrégation carbone) :*

A Dampierre, deux générateurs de vapeur de l'unité de production n°3 sont concernés par des taux de carbone trop élevé (GV forgés par l'entreprise japonaise JCFC).

Le bureau propose que ce point soit présenté lors de la prochaine réunion plénière de la CLI, afin de faire la lumière sur ce problème dont la presse se fait largement l'écho actuellement.

André Copin précise qu'il participe à un groupe de travail associant l'ANCCLI et l'IRSN sur ce sujet.

Il est convenu que, lors de la prochaine réunion de la CLI, André Copin présente la situation dans son ensemble (au niveau national) de manière très illustrée, avec de nombreuses photos pour permettre aux membres de la CLI de bien comprendre le phénomène. EDF présentera ensuite la situation à la centrale de Dampierre : GV concernés, contrôles réalisés, mesures compensatoires...

➤ *Bilan 2016 :*

Il est convenu qu'EDF présente le bilan 2016 de la centrale lors de la prochaine réunion plénière de la CLI. Gérard Mahaud demande que ce bilan fasse apparaître les données relatives aux déchets nucléaires (quantités produites, quantités évacuées, destination...). Il a été convenu en bureau qu'EDF fournisse à Gérard Mahaud le rapport TSN du CNPE qui répond à l'ensemble de ces questions. *Le rapport lui a été transmis le 19 janvier 2017 par mail, ainsi qu'à Cédric Oulès qui en avait fait la demande en séance.*

Par ailleurs, 2 événements de niveau 1 survenus en 2016 n'ont pas été présentés en séance plénière. Ils seront présentés à la CLI lors de la prochaine réunion.

2. Retour sur le questionnaire sur la formation des membres de la CLI

Seulement 15 réponses ont été reçues sur les 86 questionnaires envoyés, soit un taux de retour de 17%.

Parmi les personnes ayant répondu, une majorité d'entre elles se déclarent bien averties sur les questions relatives au nucléaire. Elles sont néanmoins majoritairement favorables à la mise en place d'une formation pour les membres de la CLI (mais peut-être ce souhait de formation ne s'applique pas à elles-mêmes ?).

Les réponses concernant la fréquence et la durée des formations sont très hétérogènes. De même, aucun thème prioritaire ne se dégage des réponses apportées.

Compte tenu du faible taux de réponse et donc de la difficulté à en tirer une tendance généralisable à l'ensemble des membres de la CLI, il est décidé de faire une relance par courriel auprès de tous les membres afin d'obtenir davantage de réponses au questionnaire. Un retour sera présenté en séance lors de la prochaine CLI, en prenant en compte les nouvelles réponses obtenues à la suite de la relance.

Un travail plus approfondi sera ensuite nécessaire de la part du bureau pour déterminer les modalités de mise en œuvre de ces formations.

3. Réunion Inter-CLI Val-de-Loire

L'idée de réaliser une réunion associant les 4 CLI du Val-de-Loire (Belleville, Dampierre, Saint-Laurent et Chinon) a été lancée en 2015 par l'ASN. Une réunion avait eu lieu à l'ASN, au cours de laquelle il avait été convenu que cette réunion inter-CLI se tiendrait à Orléans.

En 2016, l'ASN ayant été très mobilisée par la campagne de distribution de comprimés d'iode, la rencontre prévue entre le directeur de l'ASN et le Président du Conseil départemental du Loiret n'a pas pu avoir lieu. Le projet de réunion inter-CLI est donc resté en stand-by.

Il est convenu de relancer l'ASN (Pierre Boquel) à ce sujet, et de prendre ensuite contact avec les Présidents des 3 autres CLI.

Il est convenu de programmer cette rencontre en 2018, pour se laisser le temps de l'organiser dans le courant de l'année 2017.

4. Ordre du jour de la CLI du 03 février 2017

Les points prévus à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière de la CLI sont les suivants :

- Présentation de la nouvelle composition du bureau de la CLI, du rapport d'activité 2016 de la CLI et du budget prévisionnel 2017 (*prévoir un vote de la CLI sur ces 3 points*) → **CLI**
- Bilan 2016 du CNPE + actualités (notamment : explications sur la mise en service de l'éjecteur de vapeur en décembre 2016 – janvier 2017) → **EDF**
- Problématique des fonds de générateurs de vapeur (taux de carbone) → **André Copin (contexte au niveau national) + EDF (cas de Dampierre)**
- Retour sur le questionnaire relatif à la formation des membres de la CLI → **CLI**
- Elargissement des PPI à 20 km + plan ORSEC TMR → **Préfecture (SIRACED-PC) – à confirmer auprès de Muriel Plotton**

En préambule de la réunion, il conviendra de donner la parole à Pierre Boquel pour qu'il corrige l'information inscrite au compte-rendu de la réunion du 7 octobre 2016 concernant l'incident survenu à la centrale en août 2016 : l'incident a bien été classé comme événement de niveau 0, contrairement à ce qui a été dit en séance et inscrit au compte rendu.

5. Points divers

- *Visite technique de la CLI :*

Les membres du bureau retiennent l'idée d'organiser une visite technique de la CLI sur le site de Chinon, qui comporte notamment un musée et un espace pédagogique.

- *Usine AREVA de Sully-sur-Loire :*

Gilles Lepeltier demande si la CLI de Dampierre a également en charge le suivi de l'usine d'AREVA située à Sully. Il rapporte qu'il a entendu que cette usine allait mettre en place une piscine de stockage pour stocker des déchets nucléaires.

Alain Fourcault précise qu'il ne s'agit pas de déchets nucléaires proprement dit, mais du matériel contaminé à nettoyer. Cette usine fait de la remise en état et du nettoyage de matériel de contrôle nucléaire ; elle s'est dotée d'une nouvelle cuve pour faire des essais et non pas d'une piscine de stockage.

Prochaine séance de la CLI :

**Le vendredi 03 février 2017 de 14h30 à 16h30
A l'Hôtel du Département à Orléans
(salle des délibérations)**